

25 mai 1874

DÉBATS DU SÉNAT DU CANADA

Le lundi 25 mai 1874

La séance est ouverte à midi.

* * *

MINISTRES AU SÉNAT

L'hon. M. READ demande si le gouvernement a l'intention d'inviter un plus grand nombre de sénateurs à faire partie du Cabinet lors de la prochaine session.

L'hon. M. LETELLIER de ST-JUST répond que tel n'est pas le cas.

L'hon. M. READ dit regretter cet état de choses. À son avis, une telle attitude n'est pas équitable à l'endroit de cette Chambre et ne tient pas non plus compte de sa dignité, surtout qu'après l'entrée de deux nouvelles provinces dans la Confédération et l'augmentation conséquente du nombre de membres du Cabinet, il n'y a que deux ministres qui viennent du Sénat. En Angleterre, un tiers des membres du Cabinet siège à la Chambre des lords, et il estime que s'il y avait davantage de ministres choisis parmi les sénateurs, l'étude et l'adoption des lois se feraient beaucoup mieux que présentement. Il propose que cette Chambre fasse savoir qu'elle ne compte pas suffisamment de ses membres au sein du Cabinet.

L'hon. M. HAVILAND regrette que son honorable collègue n'ait pas présenté sa motion à un moment où il y avait moins d'affaires urgentes que maintenant, où elle survient à la onzième heure. Il estime que si le gouvernement se contente de choisir seulement deux ministres parmi les sénateurs, le Sénat n'a pas vraiment à s'en plaindre. En Angleterre, le nombre de membres du Cabinet qui viennent de la Chambre des lords varie selon les divers gouvernements. Il espère donc que son honorable collègue va retirer sa motion.

L'hon. M. KAULBACK dit se ranger tout à fait à l'avis de l'honorable sénateur qui vient de prendre la parole. Il a appuyé la motion, mais strictement par courtoisie à l'endroit de son auteur, et il espère que ce dernier va la retirer, étant donné que la session est trop avancée pour que le Sénat soit saisi de la question. Il ajoute qu'il y a suffisamment de ministres pour que le gouvernement procède de façon équitable. Enfin, cette question relève du gouvernement lui-même (*Bravo!*).

L'hon. M. LETELLIER de ST-JUST insiste sur le fait qu'il est très tard pour présenter une telle motion et ajoute que si son auteur choisit de ne pas la retirer, il se sentira obligé de poser la question préalable. Il poursuit en affirmant qu'au moment de la

Confédération, quatre membres du Cabinet venaient de cette Chambre, mais que par la suite, ce nombre a été progressivement réduit à deux, et qu'il serait donc plus difficile de revenir à une situation antérieure que de maintenir l'actuelle. En outre, deux nouvelles colonies ont adhéré à la Confédération, dont l'une est représentée au sein du Cabinet, aux dépens des autres provinces. Cela constitue une raison de plus pour limiter le nombre de ministres provenant du Sénat.

* * *

MAÎTRES DE HAVRE

Le Sénat se réunit en comité général pour étudier le bill relatif à la nomination du maître de havre dans certains ports, tel qu'expliqué par l'hon. M. Scott. Le traitement de ces fonctionnaires varierait entre 300 piastres et 600 piastres par année, selon l'importance du port.

L'hon. M. RYAN : Par qui le maître de havre sera-t-il nommé?

L'hon. M. SCOTT : Par le gouvernement en conseil.

Rapport est fait du bill sans proposition d'amendement, et le bill est adopté.

* * *

COMMISSAIRES DU HAVRE DE MONTRÉAL

Le Sénat se réunit en comité général, sous la présidence de l'hon. M. KAULBACK, pour étudier le bill concernant la Maison de la Trinité et les commissaires du havre de Montréal.

L'hon. M. SCOTT explique la mesure, dont l'un des principaux objectifs est de donner au gouvernement la haute main sur la Commission qui sera composée de neuf membres, dont cinq seront nommés par le gouvernement. Beaucoup de deniers publics ont été affectés à ce port, qui a perçu des droits pour tous les biens qui y ont transité avant d'être expédiés dans toute la Puissance. En conséquence, en dépit du fait que le port, dans un sens, demeure une installation locale, à d'autres égards, ses activités ont une portée nationale, car des crédits publics élevés lui sont accordés tous les ans pour assurer les améliorations nécessaires. Le gouvernement doit donc répondre des dépenses liées à ces activités. Pour ce qui est des autres membres de la Commission, l'un d'entre eux représentera les intérêts des armateurs, un autre ceux de la Chambre de